

Quelques pistes pour être tuteur d'un élève à haut potentiel...

1. L'accueil de l'élève

L'accueil est un moment pensé par l'adulte. Il est possible de commencer l'entretien par le vécu du jour ou son sentiment depuis la rentrée. Le tuteur amènera ensuite l'élève à parler de ses réussites, ses difficultés, de l'image qu'il a de lui.

Il est important d'écouter l'élève. Ecouter c'est le laisser dire et savoir se taire.

Dans tous les cas il est important de trouver des points positifs.

L'adulte doit éviter les jugements, les interprétations. Il utilisera un langage simple, accessible à l'élève.

2. Les différents points abordables lors du tutorat

Il peut être utile de connaître le profil d'apprentissage (auditif, visuel, kinesthésique), son degré de guidance, sa représentation de soi, de l'école, des disciplines, des objets d'apprentissage.

L'entretien concernera également les méthodes, les stratégies d'apprentissage : que fait-il pour apprendre ?, que fait-il ?, que reste-t-il à apprendre ?, comment sait-il qu'il sait ? (métacognition).

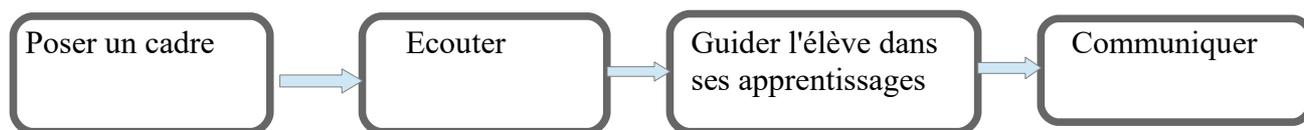
3. Quelques pistes ...

Etre tuteur, c'est :

- permettre à l'élève de prendre confiance en lui
- l'aider à se projeter vers son avenir
- instaurer une relation de confiance entre le tuteur et l'élève
- rendre l'élève 'acteur » de sa scolarité, le valoriser
- aider l'élève à identifier ses erreurs, à s'auto-évaluer
- encourager l'élève en le motivant et lui faisant prendre conscience de ses capacités

Etre tuteur, ce n'est pas :

- le tuteur ne doit pas donner un cours particulier
- le tuteur ne doit pas essayer de régler les problèmes seul (si besoin aviser les services concernés).



Je suis enseignant
J'aide sur le vécu
scolaire

Ecoute active
Regard inconditionnel

6 étapes :
- travail sur les représentations
- analyser les bulletins
- stratégies pour apprendre
- apprendre à anticiper
- organiser son travail
personnel

Avec l'équipe
éducative
Avec la famille

Dans les champs qui ne relèvent pas de sa compétence disciplinaire, le tuteur peut solliciter les compétences d'autres acteurs faisant ou non partie de l'établissement :

- l'infirmière scolaire et le médecin scolaire pour les problèmes d'hygiène et de santé
- le centre psychopédagogique d'aide à l'enfance
- l'éducateur quand il s'agit d'un jeune sous tutelle
- l'assistance sociale